

La communication alternative augmentée

Auprès de personnes en situation de handicap communiquant difficilement avec ou non des problèmes de compréhension

La communication alternative augmentée (CAA) utilise tous les moyens humains et matériels permettant de communiquer lorsque les canaux habituels et naturels sont altérés ou absents. Elle permet d'échanger avec des personnes présentant une grande déficience de la parole, un défaut de langage impactant la communication, parfois affectées aussi de troubles de la compréhension. Elle vise à faciliter la communication aussi bien sur le plan expressif que réceptif.

Objectifs

- Permettre aux stagiaires de connaitre et comprendre
 - Les principes de base de la CAA.
 - Les différents codes de communication.
 - Les principes du code gestuel, les prémisses de sa mise en œuvre.
 - Les différents outils utilisant le code pictographique et les conditions pour mettre en place une communication visualisée.
- Identifier globalement les différents outils technologiques.

Intra établissement :

3 jours

Tarif :

3540 € hors frais de déplacement et d'hébergement

Capacités et compétences visées

- Savoir mettre en place une CAA.
- Savoir adapter les différents codes de communication au public concerné.
- Savoir simplifier son niveau de langage.
- Savoir s'adapter aux difficultés de la personne présentant un handicap.

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques, échanges et réflexions sur les expériences.
- Ateliers pratiques et expérimentation.
- Remise d'un livret.

Contenus

- Définition de la CAA et des conditions de sa mise en œuvre.
- Les différents codes de communication avec présentation de deux méthodes : l'une visualisée, l'autre gestuelle.
- La communication fonctionnelle, les différents niveaux de représentation visuelle.
- Présentation d'outils utilisant le code pictographique.
- Deux grilles d'évaluation.
- Présentation globale des outils technologiques.

